2026-017

COMMUNE DE MESNIL-JOURDAIN

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

ARRETÉ DU MAIRE

Objet : arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d'**adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Le Mesnil Jourdain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DUVAL Vanessa, *adjoint administratif territorial* *Echelon : **07*** ***par ancienneté***	1	**01/10/ 2026** **Favorable**

ARTICLE 2 : Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Le Mesnil-Jourdain, le 29 septembre 2026

Pierrick GILLES,
Le Maire